

Objet : Marché de travaux pour la restructuration du complexe sportif Le PALACIUM - Avenants aux lots 1 à 4 et au lot 8

N° : VA_DEC2020_471
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l' article R 2194-8 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure dans le cadre du marché de travaux pour la restructuration du complexe sportif LE PALACIUM :

- Pour le lot n°1 « Clos Couvert », conclu avec la société SOGEA CARONI située à ROUBAIX (59053) :
 - Un avenant pour tenir compte de la mise en place des mesures de protection liée à la survenance de la pandémie COVID-19 et à ses répercussions sur l'organisation et la continuité du chantier pour un montant en plus-value de 190 000 € H.T. (cent quatre-vingt-dix mille euros hors taxe).
 - Un avenant n° 2 afin de tenir de l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant total en plus-value de 290 945,78 € H.T. (deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-cinq euros et soixante-dix-huit cents hors taxe)
- Pour le lot n°2 « Plâtrerie-Isolation-Menuiseries intérieures-Plafonds », conclu avec la société PR3BI située à LA MADELEINE (59110) :
 - Un avenant n°1 relatif à l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant total en plus-value de 7 440,94 € H.T. (sept mille quatre cent quarante euros et quatre-vingt-quatorze cents hors taxe)
- Pour le lot n°3 « Peinture - Sol souple », conclu avec la société PIQUET ET FILS située à QUESNOY SUR DEULE (59890) :
 - Un avenant n°1 relatif à la suppression de prestations pour un montant en moins-value de 1 228.26 € H.T. (mille deux cent vingt-huit euros et vingt-six cents hors taxe)

- Pour le lot n°4 « Sols sportifs », conclu avec la société DFINITIONS située à FRETIN (59273) :
 - Un avenant n°1 relatif à l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant total en plus-value de 15 240,82 € H.T. (quinze mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-deux cents hors taxe).

- Pour le lot n°8 « Chauffage - Ventilation- Plomberie », conclu avec la société LECLERC ET CHERRY située à Roubaix (59100) :
 - Un avenant n°2 relatif à la suppression de prestations pour un montant en moins-value de 283,89 € H.T. (deux cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-neuf cents hors taxe)

La conclusion de ces avenants entraîne également la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 23 décembre 2020 afin de prendre en compte les contraintes liées à la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Imputation budgétaire : 2313.411.2200SPPBOI

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 22 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177896-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 31 décembre 2020